



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° 2021-173

AN04520210503917

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion du Loiret,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

Article 2 :

La directrice du centre de gestion du Loiret est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Loiret.

La présidente du centre de gestion du Loiret :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

le 3 mai 2021

Monsieur Jean-Michel PELLÉ
Vice-Président du CDG45

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V045210100205960001	Adjoint technique territorial	AMBASSADEUR DU TRI Plus de détail	Annulation du recrutement	35h00	SMIRTOM DE LA REGION DE MONTARGIS 45120 CORQUILLEROY	01/02/2021	04520210118506